

ARRETE MUNICIPAL N° 174-2024

Le Maire de la Commune de La Forest-Landerneau,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2131-2, L2213-1, L2213-2 et L2213-5,

Vu le Code de la Sécurité Intérieure, notamment son article L511-1,

Vu le Code de la Route et notamment ses articles R.417-10 et R 411-25,

Vu le décret n° 72.541 du 30 juin 1972 portant règlement d'administration publique, modifiant et complétant le Code de la Route,

Vu le décret n° 86.475 du 14 mars 1986, relatif à l'exercice du pouvoir de police, en matière de circulation routière, et modifiant certaines dispositions du code de la route,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié sur la signalisation des routières,

Vu l'arrêté interministérielle du 6 novembre 1992 modifié – Livre I - 8ème partie – sur la signalisation temporaire,

Considérant la demande d'intervention de l'entreprise ORANGE UCI Ouest – 50 rue Gaston Esnault – CS 52853 – 29228 Brest Cedex 2,

Considérant qu'en raison des travaux il y a lieu d'apporter des restrictions de circulation,

ARRETE

Article 1 :

Afin d'assurer la pose d'une chambre L1T Orange sur les conduites existantes afin de permettre le raccordement de la construction au 6bis route de Rulan,

Article 1 :

La circulation sera adaptée sur la route de Rulan sur la journée d'intervention prévu par l'entreprise. Arrêté autorisé jusqu'au 31 décembre 2024.

Article 2 :

La signalisation réglementaire sera mise en place par ORANGE UCI Ouest – 50 rue Gaston Esnault – CS 52853 – 29228 Brest Cedex 2, chargée des travaux, conformément à la législation en vigueur. Les utilisateurs devront se conformer à la signalisation en place.

Article 3 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur Le Commandant de Gendarmerie de GUIPAVAS,
- Entreprise ORANGE UCI Ouest,

Fait à LA FOREST-LANDERNEAU
Le 10 décembre 2024

Le Maire,
David ROULLEAUX



Réponse à une demande de permission de voirie

Décret no 2005-1676 du 27 décembre 2005 - Arrêté du 26 mars 2007 - Article R 20-47 du code des PC.E.

N° de dossier : 1058506/BRS403630/2416623 /
Date : 09/12/2024
Contact : Catia DA SILVA

Orange UIO - Boucle locale Chaff Brest BL 29 56
50 RUE GASTON ESNAULT
BP CS 52853
29228 BREST 2

Bénéficiaire (si différent du demandeur)

@

Réponse du gestionnaire de voirie instructeur

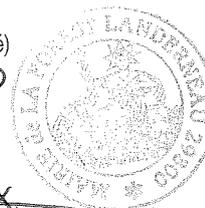
Mairie de LA FOREST LANDERNEAU
LE BOURG
29800 LA FOREST LANDERNEAU

Permission accordée :
Date et signature : (Nom et qualité)

Le Maire,

David ROULLEAUX

(Et selon les dispositions en vigueur localement, par arrêté N° ~~174-2024~~ du ~~10.12.24~~)



Niveau d'urgence

Raccordement client : Non

Localisation des Travaux

29800 LA FOREST LANDERNEAU - RTE DE RULAN.

Type des travaux	Evaluation en longueur et en nombre			Evaluation du patrimoine		
	Unité	Pose	Dépose	Unité	Pose	Dépose
Canalisation	m. de conduite			m. d'alvéole		
Câble Enterré	m. de conduite			m. de câble		
Artère aérienne sur potelet	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Artère aérienne sur appui EDF	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Artère aérienne sur appui F.T.	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Armoire de S.R.	unité			m ²		
Borne pavillonnaire	unité			m ²		
Cabine téléphonique	unité			m ²		
Poteau	unité					
Antenne > 12 m	unité			m ²		
Pylône > 12 m	unité			m ²		
Chambre souterraine	unité	1				
Câble de branchement	m. d'artère aérienne			m. d'artère		

Gestionnaire de voirie :48623 Mairie de LA FOREST LANDERNEAU

Orange Restricted